Commune de MONTMEYRAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

D181115-01

L'an deux mille dix-huit, le 15 novembre, le Conseil municipal de la Commune de MONTMEYRAN, dûment convoqué, s'est réuni en mairie, sous la présidence de Monsieur Bernard BRUNET, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 19

Date de convocation du Conseil Municipal : 8 novembre 2018

Présents : Bernard BRUNET, Eveline DAVIN, Annabelle DUPRET, Elodie GRASSOT, Jean-Paul HENOCQ, Hervé HODCENT, Carole de JOUX, André KEMPF, Claire LOROUE, Pierre LOUETTE, Olivier ROCHAS, Alain TERRAIL, Laurent TERRAIL, Isabelle VATANT

Excusés : Xavier CHOVIN (procuration à Alain TERRAIL), Alain JUVENTIN (procuration à Pierre LOUETTE), Gaëtan KONIECZNY, Jocelyne MANDAROUX, Lucette NURIT (procuration à Olivier ROCHAS)

Secrétaire de séance : Claire LOROUE

OBJET : Domaine – Cession du bâtiment de l'ancien multi-accueil

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2121-29, L. 2122-21 et L. 2241-1 à L. 2241-7,
Vu le code général des propriétés des personnes publiques,
Vu l'offre d'acquisition formulée en date du 27 avril 2018,
Vu l'avis domanial du 12 octobre 2018,

Considérant que la commune est propriétaire d'un immeuble sis place du temple sur les parcelles cadastrées AT 855, 97 et 789,
Considérant que ce bien n'est plus affecté à un service public ni à l'usage direct du public,
Considérant que par conséquent il appartient au domaine privé de la commune et peut être aliéné,
Considérant les nécessités budgétaires de la commune
Considérant qu'une offre a été faite pour l'acquisition de ce bien au prix de 185 000 euros,

Le conseil municipal décide :

- ✓ d'aliéner ce bien au prix de 185 000 euros
- ✓ autorise le maire à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à l'aliénation de cette propriété et à signer toutes les pièces du dossier.
- ✓ dit que la recette sera inscrite au budget de l'exercice correspondant.

Sens du vote	
Conseillers-ères présent-e-s	14
Conseillers-ères représenté-e-s	3
Ayant voté pour	17
Ayant voté contre	0
S'étant abstenu-e-s	0

Pour extrait conforme
Fait à Montmeyran, le 16 novembre 2018
Le maire